

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	46	43

SEANCE DU
30 JUIN 2025

Date de convocation du Comité Syndical
24 juin 2025

Date d'affichage de la convocation au siège
24 juin 2025

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 46
Nombre de suffrages exprimés : 48
Nombre de délégués ayant voté pour : 48
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

Le 30 juin 2025 à 18h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes d'Isserteaux, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Daniel MEURINE est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BOUTET Pierre, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, LAFAYE Patrice, RAYMOND Isabelle, RENAULT Laurent, ROULIN Franck, GRENET Daniel, SAUSSAC Cyril, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté : BURIAS Sylvain, DEGOILLE Michel, DUPONT Christophe, DUTHEIL Bernadette, ESCARPA Ludovic, HAVART Sylvie, MARIN Nathalie, ROUZAIER Philippe, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel, POINTUD Serge.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUVIDANT Jean-Louis, TRICHARD Dorothée, CALET Didier, PELLETEY Jean-Marc.

Mond'Arverne Communauté : LAGRU Alain, ROBERT Andrée, GUILMAN Marie-Aimée.

Pouvoir(s) :

- M. Jean-Claude CAZALS donne procuration à Mme Malory GIANGRECO-BROC ;
- M. Jean-Pierre CHRETIEN donne procuration à M. Gilles DOLAT.

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2025-28 : Demandes de subventions au titre du projet de Pôle de Valorisation de Riom : validation du projet

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le budget principal 2025 voté et notamment l'AP 9760 relative à la programmation financière du schéma directeur des déchèteries ;

VU le règlement de la DSIL 2025 ;

VU la réglementation des fonds européens, notamment le programme life + ;

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification explique que la recherche de subventions est une priorité pour le SBA.

L'ambition du plan pluriannuel d'investissement pour les cinq prochaines années (45 M€ d'investissements programmés) implique une recherche active de partenaires et de financements.

La présente délibération a pour objet de présenter au vote du Comité Syndical la validation du projet de pôle de valorisation des déchets de Riom dont la finalité est de regrouper sur un seul site un pôle de valorisation, une ressourcerie et un espace innovant dédié à l'économie circulaire.

Après le recrutement de la maîtrise d'œuvre en janvier 2025, le projet de pôle de Riom est actuellement en phase « Avant Projet Définitif (APD) ». Elle s'achèvera au mois de septembre 2025.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Construction d'un pôle dédié à la valorisation des déchets composé de trois ensembles : un pôle de valorisation, une ressourcerie et un espace économie circulaire,
- Coût global du projet à partir de 2025 (maîtrise d'œuvre + travaux) : 9 700 000 € HT (projet intégré à l'AP 9200 Schéma Directeur des Déchèteries),
- Phasage des travaux : début des travaux au printemps 2026 – fin des travaux début 2028,
- Plan de financement :

Pôle de Riom	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Maitrise d'œuvre	500 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €		2 500 000,00 €
Coût travaux	- €	2 800 000,00 €	4 000 000,00 €	400 000,00 €	7 200 000,00 €
TOTAL	500 000,00 €	3 800 000,00 €	5 000 000,00 €	400 000,00 €	9 700 000,00 €

Le SBA, en fonction des opportunités de financements, attend un montant global de subventions de 2 500 000€, soit un prorata de 25 % du coût du projet :

- 1 000 000 € versés par l'Etat au titre de la DSIL
- 1 000 000 € versés par l'Union Européenne (le programme Life est fléché)
- 500 000 € pour des soutiens divers (subventions régionales par exemple)

Ces enveloppes sont prévisionnelles et pourront être ajustées en fonction des arbitrages des partenaires concernés.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20250630-DEL2025-28-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Le reste à charge pour le SBA est estimé à 7,2 M€. Il sera financé par prélèvement sur le fonds de roulement et l'emprunt.

Après présentation par le Vice-Président en charge des finances et de la tarification du projet d'extension du siège de Riom, le Comité Syndical est invité à délibérer.

Le Comité Syndical,
Oui l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : VALIDE le projet de pôle de RIOM selon les caractéristiques et le plan de financement exposés précédemment.

Article 2 : AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL et des fonds européens (notamment le programme Life).

Article 3 : AUTORISE le Président à déposer d'autres dossiers de demande de subvention si des opportunités complémentaires venaient à être identifiées par le Syndicat du Bois de l'Aumône.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20250630-DEL2025-28-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025